



## cahier des charges en lotissement

Par **lilou88**, le **22/06/2010** à **10:08**

Bonjour

Habitant depuis plus de 30 ans dans un lotissement, ou il y a un cahier des charges mentionnant entre autres,qu'il peut y avoir des entreprises familiales mais qui ne doivent pas entreposer , ni recevoir de marchandises

Le fils de me voisins a installer son siège social chez ses parents(il n'y habite pas donc c'est déjà interdit? pouvez vous me le préciser)et reçoit des transporteurs" camions" plusieurs fois par semaines, malgré plusieurs injonctions de ma part.

Que dois je faire pour qu'ils respectent le cahier des charges

Merci de votre réponse,

Cordialement Yves NICOLLE